

La fabrique d'une résidence ministérielle : relecture de l'hôtel Séguier

Étienne Faisant

DANS **DIX-SEPTIÈME SIÈCLE** 2018/4 n° 281 , PAGES 689 À 708

ÉDITIONS **PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE**

ISSN 0012-4273

ISBN 9782130802099

DOI 10.3917/dss.184.0689

Date de mise en ligne : 13/11/2018

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-dix-septieme-siecle-2018-4-page-689?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Presses Universitaires de France.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](https://shs.cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

La fabrique d'une résidence ministérielle : relecture de l'hôtel Séguier

S'employant à montrer que le chancelier Séguier était lâche devant les forts, mais avide de tout de ce qui pouvait attester son autorité, Tallemant des Réaux lui reprocha en premier lieu d'avoir « baptisé sa maison hôtel¹ ». Ce trait resté célèbre contribue encore à la renommée de cette demeure, également fameuse pour avoir abrité les séances de l'Académie française et avoir été ornée de grands décors commandés à Simon Vouet. En dépit des importantes recherches menées par Yannick Nexon, on peine toutefois à appréhender cette résidence disparue, connue par une unique estampe de Jean Marot qui laisse l'amateur sur le pas de la porte (figure 1) : bien des interrogations subsistent tant sur la chronologie des travaux que sur l'organisation même de la propriété, sur laquelle on ne dispose que d'« une masse de renseignements, très difficiles à exploiter, extraits des inventaires, un plan très peu fiable, enfin des informations complémentaires tirées de Sauval ou de la correspondance et qui souvent contredisent les autres données² ». Ces indications contraires peuvent toutefois être mieux comprises si l'on considère que la distribution de l'hôtel n'a pas été figée mais a évolué en fonction des différents travaux ordonnés par le chancelier. En ajoutant aux documents déjà réunis de nouvelles pièces inédites, il devient alors possible de proposer une histoire renouvelée d'une ancienne demeure habitée par des princes avant d'être largement agrandie pour devenir digne d'un ministre.

Nos sincères remerciements vont à Alexandre Cojannot et à Alexandre Gady, à qui ce travail doit beaucoup.

1. Gédéon Tallemant des Réaux, *Les Historiettes de Tallemant des Réaux, mémoires pour servir à l'histoire du XVII^e siècle*, éd. Louis-Jean-Nicolas Monmerqué, Hippolyte de Châteaugiron et Jules-Antoine Taschereau, Paris, Levasseur, 1834-1835, t. III, p. 34.

2. Yannick Nexon, « L'Hôtel Séguier : contribution à l'étude d'un hôtel parisien au XVII^e siècle », *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1980, 16, p. 143-177, à la p. 172 ; Yannick Nexon « Topographie d'une collection d'art au XVII^e siècle : l'hôtel Séguier », *Studiolo*, 2010, 8, p. 75-87 ; Yannick Nexon, *Le Chancelier Séguier (1588-1672), ministre, dévot et mécène au Grand siècle*, Ceyzerieu, Champ Vallon, 2015, notamment p. 128-149.

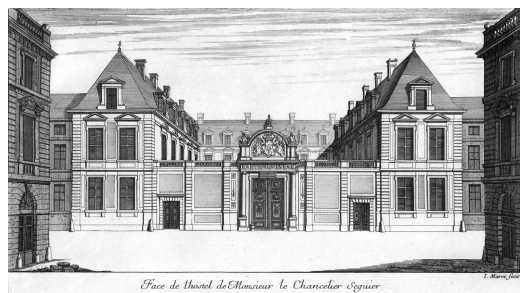


Figure 1. Jean Marot, Face de l'hostel de monsieur le chancelier Séguier, estampe (centre André-Chastel).

DU FINANCIER AUX PRINCES

Ouvrant sur la rue de Grenelle, actuelle rue Jean-Jacques-Rousseau, et buttant à l'arrière sur la rue du Bouloi, non loin de la rue Coquillière, l'hôtel Séguier s'étendait dans le quartier des Halles, secteur depuis longtemps apprécié et dont la mode ne s'estompa que dans la seconde moitié du xvii^e siècle. L'histoire ancienne de cette propriété n'a pas encore été éclaircie, mais un acte de 1566 révèle que cet « hostel de Croissy » appartenait alors à Simon Goille³. Ce financier connut une belle carrière et devint, en 1558-1559, contrôleur général des finances⁴. Trésorier des Bâtiments du roi, il fut associé à la plupart des grands chantiers menés à cette époque dans les résidences royales et, un temps receveur et secrétaire de Diane de Poitiers, il retrouva les artistes de la Couronne à Chenonceau et Anet⁵. On aimerait donc savoir si c'est lui qui fit bâtir le grand corps de bâtiment autour duquel fut constitué l'hôtel Séguier. Construit en brique et pierre⁶, ce premier noyau ne devait en effet pas être antérieur au deuxième quart du xvi^e siècle⁷. En l'absence de tout document à ce sujet, on ne peut toutefois que conserver la plus grande prudence.

La propriété passa en tout cas à Catherine de Médicis qui, vers 1569-1570, la céda à Charles Guillard du Mortier, évêque de Chartres⁸. Celui-ci lui adjoignit la maison voisine sur la rue de Grenelle au sud-ouest (figure 2, B) et disposa ainsi d'une résidence dont la qualité est attestée par le choix que fit Jeanne d'Albret, lorsqu'elle

3. Arch. nat., S 1080, 1^{er} mai 1566, acte de vente de la maison voisine à Jean de Gondi.

4. Abraham Tessereau, *Histoire chronologique de la grande chancellerie de France*, Paris, Pierre Emery, 1710, t. I, p. 112 ; Mireille Touzery, « Le Gouvernement des finances sous l'Ancien Régime. Organigrammes, listes et tableaux », *Annuaire-Bulletin de la société de l'histoire de France*, 2004, p. 61-101, à la p. 100.

5. Léon de Laborde, *Les Comptes des bâtiments du roi (1528-1571)*, Paris, Baur, 1877, t. I, p. 278, 315-318 sq ; Casimir Chevalier, *Pièces historiques relatives à la chastellenie de Chenonceau*, Paris, Techener, 1864, p. cxxii ; Maurice Roy, « Anet, le château de Diane de Poitiers, nouveaux documents sur sa construction et sa décoration », *Bulletin de la Société de l'histoire de l'art français*, 1924, p. 122-179, aux p. 130 et 164.

6. Les marchés d'extension cités plus loin, et notamment celui de 1617, mentionnent que les nouvelles ailes brique et pierre devaient être identiques au bâtiment déjà existant.

7. Voir Josiane Sartre, *Châteaux « brique et pierre » en France*, Paris, Nouvelles éditions latines, 1981, notamment p. 103-107.

8. Cette transaction et l'acquisition de la maison voisine sont évoquées dans les actes de donation consentis par Charles Guillard : Arch. nat., Min. centr., ét. LXXXVII, 34, 25 août 1571 et 35 B, 27 juin 1572.

L'AMBITION DE MONSIEUR LE GRAND

Grand écuyer de France et gouverneur de Bourgogne et de Bresse, le nouveau maître des lieux s'installa d'abord dans l'hôtel existant. Cinq ans plus tard, il se décida toutefois à l'agrandir et, par marché du 10 décembre 1617, Louis Noblet s'engagea à élever à droite de la cour une aile avec une façade en brique et pierre de « semblable architecture » à celle du corps principal¹⁸. Dissimulant le biais de la parcelle, ce nouveau corps de bâtiment devait renfermer au rez-de-chaussée une salle et à l'étage des chambres. Derrière et contre lui devaient en outre être ajoutées deux autres constructions, l'une, le long de la rue, devant être affectée à une sommellerie et à une fruiterie, et l'autre, établie entre deux petites cours, devant permettre de disposer d'une salle du commun.

Le contrat ne précise pas qui était l'auteur des « desseings des plands, prophilles et eslévations que pour ce mondict seigneur a faict faire », et l'attribution régulière de ces travaux à Jacques II Androuet du Cerceau ne repose donc que sur le témoignage de Sauval, qui a noté qu'un membre de cette famille avait élevé « le corps de logis et les ailes de l'hôtel¹⁹ ». Cet architecte étant mort dès 1614, il faudrait toutefois supposer que le projet fut élaboré plusieurs années avant son exécution, ce qui paraît peu vraisemblable. Sauval a dû en fait disposer d'informations se rapportant non à cette campagne, mais à d'importants remaniements opérés dans les années suivantes sous la direction d'un autre Du Cerceau. Aucun argument ne permet donc d'attribuer à Jacques II les travaux de 1617, dont l'architecte reste à identifier.

La construction de la nouvelle aile droite fut accompagnée par l'acquisition, le 12 avril 1618, d'une maison s'étendant au nord-ouest de l'hôtel, entre celle déjà réunie par Charles Guillard et la rue du Bouloi²⁰ (figure 2, C). C'est donc sur un terrain plus régulier, presque trapézoïdal, que put s'étendre la demeure parisienne de Roger de Saint-Lary lorsque, après être devenu duc et pair en 1620, celui-ci souhaita la faire entièrement reconfigurer. Le chantier dut commencer au milieu de la décennie par la surélévation du corps en fond de cour, opération qui n'est pas directement documentée mais se déduit d'un marché conclu le 28 août 1627 avec Louis Noblet²¹. Ce contrat inédit porte en effet notamment sur la transformation de l'aile droite, construite en 1617, qu'il fallait décoiffer pour en « lever les murs en leurs pourtours pour rendre led. logis à la hauteur du principal logis et de pareille façon, structure, ordonnance et matériaux que les autres ». Ce corps de bâtiment ayant été

18. Arch. nat., Min. centr., ét. xcvi, 6 B, 10 décembre 1617, signalé par Yannick Nexon, « L'Hôtel... », art. cit. à la note 2, p. 145. Louis Noblet en sous-traita le 3 mai 1618 la charpenterie à Jean Trotin : Arch. nat., Min. centr., ét. xxvi, 35.

19. Henri Sauval, *op. cit.* à la note 11, t. II, p. 196. Concernant l'attribution, voir notamment Jean-Pierre Babelon, *Demeures parisiennes sous Henri IV et Louis XIII*, 3^e édition, Paris, Hazan, 1991, p. 244 et Yannick Nexon, « L'Hôtel... », art. cit. à la note 2, p. 145.

20. L'acte de vente, cité dans Arch. nat., Min. centr., ét. xcvi, 25, 28 février 1634, est en déficit dans Min. centr., ét. xcvi, 7A. L'emplacement de cette maison est toutefois certain car elle ne pouvait se trouver de l'autre côté, vers la rue Coquillière, le contrat de 1605 attestant que l'hôtel de Montpensier puis de Bellegarde jouxtait directement de ce côté l'hôtel de Boves, qui occupait l'angle des deux rues.

21. Arch. nat., Min. centr., ét. xcvi, 15, 28 août 1627.

bâti dix ans plus tôt à l'imitation du corps principal, qu'il faille le transformer pour qu'il devienne identique à ce dernier suppose qu'une modification avait été opérée entre-temps.

La seconde tranche de travaux lancée en 1627 permit également de reporter la salle du commun, disposée en 1617 dans un corps arrière, dans un sous-sol creusé en sous-cœuvre sous l'aile droite. Tandis que l'étage de cette dernière abritait toujours une chambre et ses dépendances, son rez-de-chaussée devint une « salle à manger », terme utilisé en 1628 dans un marché de sous-traitance de menuiserie²². À l'angle du corps principal fut de plus construit un nouveau grand escalier dont le devis précise qu'il avait quatre noyaux reliés par des arcades rampantes closes par des balustrades (figure 3). On y reconnaît aisément celui décrit par Sauval qui, au milieu du XVII^e siècle, signalait encore avec admiration cette « grande masse de pierre à quatre noyaux et à trois étages, vuides dans le milieu, renfermé dans une cage carrée, accompagnée de quantité de grands paliers, et de marches fort longues et aisées, bordées d'apuis et de balustres de pierre, et portées sur des voûtes et des trompes fort accroupies et surbaissées²³ ». Ce « grand escalier suspendu en l'air » auquel travailla l'appareilleur Toussaint Verger ne fut donc pas bâti pour Séguier, comme on l'a cru, mais pour le duc de Bellegarde en 1627²⁴.

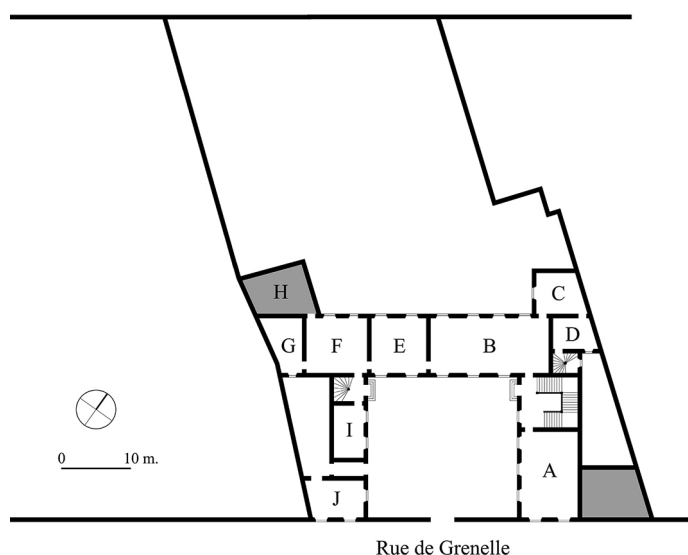


Figure 3. Restitution hypothétique du rez-de-chaussée de l'hôtel de Bellegarde en 1629 (dessin de l'auteur).

A : « salle à manger » ; B : « grande salle » ; C : « chambre » ; D : « garde-robe » ; E : antichambre ; F : chambre ; G : « garde-robe » ; H : « cabinet qui sera au bout de la gallerie » ; I : « chappelle » ; J : écuries (?). Le gris indique les espaces dont les dispositions ne sont pas connues.

22. Arch. nat., Min. centr., ét. xc, 26, 19 septembre 1628. Voir aussi ét. xc, 24, 16 mars 1628.

23. Henri Sauval, *op. cit.* à la note 11, t. II, p. 196.

24. On peut en revanche s'interroger sur la date à laquelle furent posées la « lanterne qui est au haut et bout de lad. aile droite », au-dessus de ce grand escalier, et celle « faisant la cimétrie » au-dessus de la vis de l'aile gauche (Arch. nat., S 1192, 1^{er} août 1691).

Dans le corps principal, le plancher du rez-de-chaussée fut décalé et le plafond du premier étage remonté, cette dernière opération étant évidemment une conséquence de la surélévation des façades réalisée peu auparavant. La salle jouxtant l'escalier fut allongée par la suppression du mur la séparant de l'ancienne chapelle et fut reliée au jardin par un petit vestibule donnant sur un perron. L'appartement se développant à la suite et celui occupant le premier étage furent en outre agrandis par la prolongation du corps de bâtiment vers l'ouest, sur l'emplacement de l'ancienne petite maison voisine. Le nouveau « bout dud. grand logis » permit notamment d'ajouter des « garde-robbes », tandis qu'un cabinet fut disposé à chaque étage dans un pavillon établi à l'angle du jardin²⁵. Abritant peut-être également au sous-sol les « bain et estuve » signalés dans le devis, cette extension fut conçue de telle sorte que son mur le plus proche du corps de logis imite l'élévation voisine, qui fut dans le même temps reprise.

Le marché de 1627 comprit également la construction à gauche de la cour d'une nouvelle aile, qui vint marquer la limite d'une basse-cour latérale et répondre à celle déjà existante. Desservi par une vis établie à l'angle et dont le perron répondait à celui du grand escalier, ce corps de bâtiment renfermait au rez-de-chaussée, sous un entresol, la chapelle puis un passage conduisant à la cour annexe et enfin, au bord de la rue, un espace dont la fonction n'est pas précisée²⁶. Il put servir d'écuries, qui sans cela auraient fait défaut, mais celles-ci auraient dans ce cas été étonnamment réduites. Le devis précise par ailleurs que l'élévation sur cour et celle sur rue de cette nouvelle aile gauche devaient être conçues à l'imitation de celle du corps principal et venir ainsi exactement répondre à celles de l'aile droite, remaniée suivant le même modèle.

Entre ces deux corps de logis en apparence symétrique fut enfin tendu un mur de clôture coupé en son milieu par un portail. La description qu'en donne le devis, avec un « ordre de colonnes dorique » portant « un aticque où seront posées les armes de Monsieur accompagnées d'un timbre à hault et à deux costé deux piedz-destrez où seront posez des trophées d'armes », correspond à la gravure de Marot (figure 1) et à un dessin du carnet de Charles Du Ry conservé au Louvre, qui montre ce même portail avec un écu vierge surmonté de la couronne ducale de Bellegarde²⁷. Le devis ne détaillant pas les élévations, on ne sait si le reste de l'estampe de Marot est aussi fidèle dans la composition des façades, mais il est en tout cas certain que le nombre de travées y est faux, puisque le corps principal n'en présentait sur la cour que cinq²⁸. La planche suggère en revanche à bon escient l'usage conjoint de la pierre et de la brique, imposé par les bâtiments antérieurs.

25. On sait par ailleurs que l'appartement du rez-de-chaussée, destiné au duc, comprenait avant la chambre une antichambre éclairée par quatre fenêtres, ce qui concorde avec les plans : Arch. nat., Min. centr., ét. xc, 26, 19 septembre 1628. Voir aussi Min. centr., ét. xc, 24, 16 mars 1628.

26. Un marché de sous-traitance confirme que, comme le montrent les plans plus tardifs, la chapelle disposait de deux fenêtres : Arch. nat., Min. centr., ét. xc, 26, 20 octobre 1628.

27. Musée du Louvre, RF 5946, P° 18. Voir à ce sujet : Françoise Boudon, André Chastel, Hélène Couzy et Françoise Hamon, *Système de l'architecture urbaine : le quartier des Halles à Paris*, Paris, CNRS, 1977, p. 213. Le dessin présente un certain nombre d'autres différences avec ce que montre l'estampe.

28. Voir à ce sujet l'atlas Vasserot (Arch. nat., F³¹ 4, 345 et F³¹ 80, 9) ainsi qu'un plan également du XIX^e siècle (BnF, Va 230a, A24265, signalé par Yannick Nexon, « L'Hôtel... », art. cit. à la note 2, p. 171).

Louis Noblet s'était engagé à achever cette importante tranche de travaux en novembre 1628 et, le 4 mars suivant, le duc de Bellegarde put donc conclure avec lui un nouveau marché pour la troisième phase de la transformation de son hôtel²⁹. Il s'agissait cette fois de construire un pavillon disposé à l'angle droit du jardin et venant donc répondre à celui bâti peu avant à gauche. Ce nouveau bâtiment devait renfermer à chaque étage une chambre, complétée par une garde-robe établie dans une petite extension ménagée entre le corps principal et le mur mitoyen (figure 3). Ces annexes devaient être desservies par une petite vis disposée dans l'espace restant entre les garde-robes et le grand escalier. Enfin, on apporta également une légère modification à ce qui venait d'être fait en ajoutant dans la salle placée à l'extrémité du premier étage du corps principal une cloison pour créer une chambre. Il fallut laisser le long de cette nouvelle pièce un passage reliant le grand escalier à la salle ainsi réduite, et remplacer en conséquence la porte ouvrant sur le palier par une arcade afin d'éclairer ce petit couloir. Le contrat stipule que cette opération concernait « l'estage de l'appartement de madame », la duchesse étant donc, comme souvent, installée au premier étage et son mari devant en conséquence disposer du rez-de-chaussée.

Le marché de 1629 a l'intérêt de préciser que les travaux devaient être faits « suivant et au désir des plans et desseins qui en ont esté faitz et dressez par le sieur du Serceau, architecte des bâtimens du Roy ». C'est également « monsieur du Serceau » qui, en compagnie de Charles David, toisa à une date inconnue les ouvrages faits par le charpentier Claude Dublet « à l'hostel de Bellegarde » du temps où Louis Noblet en « estoit du tout entrepreneur »³⁰. Le marché de 1627 ne donne pas d'indication sur l'identité de l'auteur du projet³¹, mais la cohérence de l'entreprise, confiée au même maître maçon et que seule son ampleur avait dû conduire à diviser en plusieurs campagnes, suggère que Jean Androuet du Cerceau fut l'architecte de toute cette transformation de l'hôtel. On ne peut pour autant pas lui attribuer le dessin de l'ensemble des façades, puisqu'il dut conserver le corps de logis principal et l'aile droite, qu'il dut en reproduire les dispositions pour la nouvelle aile gauche et qu'il ne put donc sans doute intervenir que sur la hauteur de la surélévation. Le mur de clôture sur la rue est en revanche très probablement son œuvre et, associé au corps avant de l'hôtel de Sully qu'il réalisa dans les mêmes années, atteste son goût pour les portails à ordres, dont la sévérité contraste avec le dessin très ornemental de ceux des hôtels d'Almêras ou de Châlon-Luxembourg.

Il avait été prévu de poursuivre la transformation de l'hôtel lors d'une quatrième tranche de travaux puisque le devis de 1627 précise à plusieurs reprises que le pavillon bâti alors de neuf à l'angle gauche du jardin devait être « au bout de la gallerie ». La construction dut toutefois en être d'abord ajournée en raison de l'installation dans l'hôtel d'un hôte éminent : lorsque, en juillet 1630, Gaston d'Orléans fit dresser l'inventaire des biens laissés par son épouse Marie de Bourbon-Montpensier, décédée

29. BnF, N.a.f. 22046, f° 117-119v, signalé par Yannick Nexon, « L'Hôtel... », art. cit. à la note 2, p. 147.

30. Arch. nat., Min. centr., ét. LI, 21, acte du 22 février 1642 déposé le 20 juin.

31. La mention, d'abord portée dans le marché de 1627 avant d'être rayée, que les plans avaient été faits « par ledit entrepreneur » Louis Noblet était très probablement une erreur du notaire, car, si elle était véridique, aucune raison apparente n'explique qu'on l'ait supprimée.

trois ans plus tôt, des meubles lui appartenant furent trouvés dans la garde-robe et dans « le cabinet de Son Altesse » à « l'hostel de Bellegarde », où le document précise que « Sad. Altesse est de p... »³². La suite a disparu avec l'angle de la feuille, mais est facile à reconstituer : de présent demeurant. Le même mois, « Claude Ruffin, chef d'eschansonnerie de Monseigneur, frère unique du Roy », habitait d'ailleurs « en l'hostel dudict seigneur, rue de Grenelle »³³. La journée des Dupes en novembre 1630 et sa disgrâce interdirent ensuite au duc de Bellegarde de faire reprendre les travaux : déclaré criminel de lèse-majesté, il fut contraint à l'exil et, s'il fut autorisé à rentrer dans le royaume en 1632, il fut alors consigné en province³⁴. Interdit de séjour à Paris, privé de certaines de ses ressources, il dut se résoudre à valoriser cet important actif qu'était son hôtel, qui fut donc vendu à Pierre Séguier le 28 février 1634 moyennant cent soixante-quatorze mille livres³⁵. L'acte confirme que les travaux avaient été arrêtés avant terme, le chantier du menuisier Gatien Cauchy étant encore installé dans le jardin et l'« hostel de Bellegarde », qui comprenait des bâtiments « imparfaitz », étant cédé « en l'estat qu'il est de présent, avecq les lambris et autres ouvrages de menuiserie qui sont en lad. maison, prests à pozer, tant en la chappelle qu'autres lieux dudict hostel ».

LES GRANDS TRAVAUX DE PIERRE SÉGUIER

Nommé garde des sceaux l'année précédente, le nouveau propriétaire souhaitait manifestement disposer d'une résidence grandiose, digne de ses éminentes fonctions, et entreprit donc immédiatement d'agrandir sa nouvelle demeure. Aucun des marchés passés dans ce but n'a été retrouvé, mais l'on sait que le 20 décembre 1634, quelques mois après avoir acheté l'hôtel, Pierre Séguier se rendit adjudicataire pour seize mille livres de l'ancien cimetière de Saint-Eustache, vaste terrain situé derrière sa propriété, de l'autre côté de la rue du Boulois³⁶. Il y fit notamment construire une écurie « fort spatieuse et occupée de beaux chevaux avec, au-dessus et aux costez », des « offices pour les officiers et valets d'escurie »³⁷. Si l'espace à l'extrémité de l'aile gauche avait bien jusqu'alors abrité les écuries, il put ainsi être libéré et être affecté au logement du portier³⁸, la petite cour située de ce côté de l'hôtel étant en tout cas désormais débarrassée de toute source de bruits ou de mauvaises odeurs. C'est peut-être alors que l'on y construisit un petit bâtiment appuyé contre le corps principal et renfermant à chaque niveau une pièce desservie par un nouveau petit escalier³⁹.

32. Arch. nat., Min. centr., ét. xxxvi, 138, 26 juillet 1630.

33. Arch. nat., Min. centr., ét. lxxxvi, 238.

34. Arch. des Affaires étrangères, 53 MD 803, f° 242-245.

35. Arch. nat., Min. centr., ét. xcvi, 25, 28 février 1634.

36. Arch. nat., Min. centr., ét. lxx, 543 B, 5 janvier 1635.

37. Jacques du Breul, *Le Théâtre des antiquitez de Paris... augmenté en cette édition d'un supplément...*, Paris, Société des imprimeurs, 1639, supplément, p. 65. Voir aussi Arch. nat., Min. centr., ét. xlv, 232, 16 mars 1672 (inventaire du chancelier Séguier, signalé par Yannick Nexon, « L'Hôtel... », art. cit. à la note 2, p. 148), cote 9 ainsi que Arch. nat., Z¹ 374, 23 septembre 1686.

38. Arch. nat., S 1192, 1^{er} août 1691.

39. Cette petite construction apparaît sur les deux plans de l'hôtel levés au xix^e siècle et nous allons voir que la garde-robe du maître de maison semble y avoir été installée dès 1636.

Le garde des sceaux fit également remanier le mur de clôture sur la rue, où la gravure de Marot montre ses armes au-dessus du portail et deux portes piétonnes non prévues par le devis de 1627, là où une description inédite de 1691 n'en cite toutefois qu'une seule⁴⁰. Ce document précise qu'était fixée au revers du mur une « galerie de pierre » avec « balustrade de fer », qui correspond sans doute au « balcon de l'hostel Séguier » d'où furent tirés en 1638 des feux d'artifice pour célébrer la naissance de Louis XIV⁴¹. À l'arrière de l'hôtel, Pierre Séguier fit en outre réaliser ce que le duc de Bellegarde avait seulement pu prévoir : c'est en effet lui qui, peu après avoir acquis cette demeure, l'« a accru et augmenté d'une belle galerie, qui va du grand corps de logis jusques à la rue du Bouloy⁴² ». Ce chantier était en voie d'achèvement en novembre 1636 puisque, à cette date, la galerie était « en estat de passer les victres⁴³ ». On travailla enfin à terminer l'aménagement intérieur entamé par le duc de Bellegarde, et Simon Vouet s'occupait ainsi en octobre et novembre 1636 des peintures de la chapelle et de différentes pièces des appartements du maître des lieux⁴⁴.

À l'issue de cette campagne de 1634-1636, l'ancien hôtel de Bellegarde avait donc été agrandi et agrémenté de nouveaux décors. L'organisation générale restait toutefois sensiblement la même que celle prévue par le précédent propriétaire. L'entrée se faisait par le grand escalier construit en 1627-1628. Celui-ci desservait d'un côté « la salle qui est à main droite », dite du poêle, où patientaient les visiteurs⁴⁵, et que l'on reconnaît encore sans peine sur l'atlas Vasserot ainsi que sur un autre plan de l'hôtel, un peu plus tardif mais plus précis⁴⁶. De l'autre côté, l'escalier débouchait au rez-de-chaussée sur la grande salle, bientôt dite du Conseil, et à l'étage sur une autre salle. À main droite prenaient place dans le pavillon deux pièces superposées qui pouvaient servir de chambres, chacune étant complétée par une garde-robe. Ces deux logements étaient toutefois bien modestes en comparaison de ceux se déployant à gauche, qui constituaient les principaux espaces de l'hôtel et étaient donc évidemment dévolus au maître et à la maîtresse de maison. Aucun document de ces années

40. Arch. nat., S 1192, 1^{er} août 1691. L'ajout de cette porte piétonne latérale put accompagner l'aménagement du logement du portier.

41. Théodore et Denis Godefroy, *Le Cérémonial françois*, Paris, Cramoisy, 1649, t. II, p. 224.

42. Jacques du Breul, *op. cit.* à la note 34, p. 65, signalé par Yannick Nexon, « L'Hôtel... », art. cit. à la note 2, p. 149.

43. BnF, Fr. 17 370, f° 90-90v, 6 novembre 1636, signalé par Yannick Nexon, « L'Hôtel... », art. cit. à la note 2, p. 150.

44. BnF, Fr. 17371, f° 157-158, 3 octobre 1636, signalé par Yannick Nexon, « L'Hôtel... », art. cit. à la note 2, p. 152 et Fr. 17370, f° 90-90v, 6 novembre 1636. Voir à ce sujet Jacques Thuiller, *Simon Vouet*, catalogue de l'exposition du Grand Palais (6 novembre 1990-11 février 1991), Paris, RMN, 1991, p. 269-274.

45. *Collection des procès-verbaux des assemblées générales du clergé de France depuis l'année 1560 jusqu'à présent*, t. IV, Paris, Guillaume Desprez, 1770, p. 93 : « chez M. le chancelier où, étant arrivés, ils entrèrent dans la salle qui est à main droite », où ils attendirent avant d'aller dans la salle du Conseil (19 août 1655) ; p. 170 : « ils étoient allés chez M. le chancelier où, étant dans la salle du poêle, M. l'abbé de Roquepine leur étoit venu dire que, dans la salle où devoit se tenir la conférence, il n'y avoit aucun huissier » (29 juillet 1655) ; p. 1003 : « après avoir attendu fort peu temps dans la salle qui est vis-à-vis de celle où se tient le Conseil, deux huissiers à la chaîne étoient venus les prendre et les avoient conduits dans ladite salle du Conseil » (26 novembre 1665).

46. Arch. nat., F³¹ 80, pièce IX et F³¹ 4, pièce 345 ; BnF, Va 230a Fol., A 24265, signalé par Yannick Nexon, « L'Hôtel... », art. cit. à la note 2, p. 150.

ne permet d'établir la répartition des espaces, mais l'on peut supposer que, suivant l'habitude, Pierre Séguier occupait le rez-de-chaussée et son épouse l'étage. Chacun de ces deux grands appartements comprenait, outre leurs antichambres et chambres, des annexes qui sont évoquées dans deux lettres de 1636 concernant le logement du maître des lieux : un « cabinet », sans doute installé comme du temps du duc de Bellegarde dans le pavillon, un « passage » que l'on peut reconnaître comme l'espace irrégulier le long du mur mitoyen⁴⁷, et une « garde-robe » peut-être disposée dans la construction s'avancant sur la petite cour⁴⁸. L'une de ces lettres évoque également le « petit appartement » de Séguier, mais rien ne permet d'en préciser la localisation.

Il est en revanche certain que la chambre du grand appartement bas ouvrait sur le petit escalier et, par là, sur la chapelle qui, comme l'atteste la description de 1691⁴⁹, se trouvait là où elle avait été prévue par le duc de Bellegarde, au rez-de-chaussée de l'aile gauche, et non au premier étage comme on l'a supposé. C'est en conséquence dans cet espace assez réduit, qui plus est entresolé, que Simon Vouet peignit sur la fausse voûte sa fameuse *Adoration des rois mages* dont quatre eaux-fortes de Michel Dorigny nous ont conservé le souvenir. Si ces estampes pouvaient faire penser à un décor monumental, cette composition fut donc en fait d'une ampleur bien plus modeste.

De l'autre côté du corps principal, vers le jardin, le cabinet ouvrait sur le niveau inférieur du corps de galerie qui, voûté, servait d'orangerie et renfermait des arbustes précieux « en quantité et très bien soignez et entretenus »⁵⁰. À l'extrémité du second grand appartement, le premier étage de ce corps de bâtiment fut lors de sa construction destiné à une galerie⁵¹, suivant une disposition également prévue en 1635 à l'hôtel Bautru et mise en place à l'hôtel de La Vrillière, où une aile en retour sur le jardin renfermait là aussi une orangerie et une galerie superposées. L'hôtel Séguier se distinguait toutefois de ces deux autres exemples par la présence dans le même corps de bâtiment d'une bibliothèque, dont Sauval comme Germain Brice précisent qu'elle fut installée au-dessus de la galerie⁵². Ces mentions ont pu faire croire que cette dernière avait été finalement aménagée au rez-de-chaussée, à la place initialement prévue pour l'orangerie, et que l'on aurait continué à y ranger parfois les arbustes précieux⁵³. Outre que ces deux usages auraient été difficilement conciliables, cette interprétation est toutefois contredite par un inventaire de 1683, qui cite explicitement « l'orangerie estant au-dessous de la galerie⁵⁴ », ainsi que par la description de 1691, qui précise, à propos de la « grande galerie », qu'il y avait au-dessous « lad. orangerie

47. Nous verrons en effet qu'on lui donnait encore ce nom en 1672.

48. BnF, Fr. 17370, f° 90-90v, 6 novembre 1636 et Fr. 17371, f° 157, 3 octobre 1636.

49. Arch. nat., S 1192, 1^{er} août 1691 : « lad. aile gauche composée d'une chapelle par bas, une porte cochère ensuite pour aller à une autre petite court, logement du portier, au-dessus duquel et de lad. chapelle sont des entresolles auxquelles on monte par un petit escalier, une fosse d'aisance au-dessous, deux étages de chambres, antichambres, et greniers au-dessus ». L'emplacement indiqué par cette description correspond à ce qu'indique Sauval, qui a noté que la chapelle était « éclairée d'un côté de deux ordonnances de croisées » (Henri Sauval, *op. cit.* à la note 11, t. II, p. 196).

50. Jacques du Breul, *op. cit.* à la note 34, p. 65.

51. *Idem.*

52. Henri Sauval, *op. cit.* à la note 11, t. II, p. 196 ; Germain Brice, *Description nouvelle de ce qu'il y a de plus remarquable dans la ville de Paris*, Paris, Nicolas Le Gras, 1684, t. I, p. 100.

53. Yannick Nexon, « L'Hôtel... », art. cit. à la note 2, p. 152.

54. Arch. nat., Min. centr., ét. LI, 435, 22 février 1683.

voûtée » et au-dessus « une grande bibliothèque »⁵⁵. Ce corps de logis comprenait donc au-dessus du rez-de-chaussée deux étages carrés, dont le premier était affecté à la galerie et le second à la bibliothèque. Cette dernière fut dotée d'une fausse voûte « que Vouet a enrichie d'un grand fonds d'or à la mosaïque et de plusieurs fables⁵⁶ » avant ou en 1640, date à laquelle parut une série de planches de Dorigny reproduisant ces compositions⁵⁷. Quant à la galerie, son aménagement fut plus long car, si elle était en 1639 « toute garnie de menuiseries », elle attendait encore ses « tableaux et peintures »⁵⁸, et Jean Chapelain réfléchissait en décembre 1640 aux sujets des grandes scènes à la gloire de Louis XIII et du cardinal de Richelieu qui devaient orner le plafond⁵⁹. Si l'on en croit Sauval, Vouet en aurait réalisé dix, les autres restant encore à faire lorsqu'il mourut en 1649⁶⁰. C'est aussi manifestement pour cette pièce que le chancelier demanda des tableaux au jeune Charles Le Brun, celui-ci ayant répondu depuis Rome le 17 octobre 1644 qu'il était très honoré que ses ouvrages puissent prendre place dans « vostre gallerie⁶¹ ».

Les plans et descriptions postérieurs de l'hôtel Séguier ont par ailleurs fait croire que le corps de galerie avait été dès l'origine établi entre deux jardins mais, lors de sa construction, la propriété n'en comprenait qu'un seul : son intendant écrivait ainsi à Pierre Séguier en 1636 que « vostre jardin est tantost en estat de planter⁶² », et le continuateur de Du Breul pouvait noter peu après que « le jardin n'est qu'un parterre, au milieu duquel est une belle fontaine dans un grand bassin de pierre, et autour quatre allées couvertes de sable⁶³ ». Cet unique espace d'agrément s'étendait naturellement derrière le corps de logis principal et était dominé par l'orangerie, la galerie et la bibliothèque qui, de l'autre côté, s'appuyaient contre le mur mitoyen. Ce n'est en effet qu'en 1638 que Pierre Séguier, désormais chancelier de France, constitua au-delà un second jardin : il acquit en mars et septembre deux maisons rue du Bouloi puis les fit réunir à l'hôtel⁶⁴, au sein duquel elles ne peuvent avoir été affectées qu'à ce nouvel espace (figure 2, D et E). Sa création dut entraîner une reprise

55. Arch. nat., S 1192, 1^{er} août 1691 : « une grande gallerie de bâtimens tenant aud. grand corps d'hostel et allant d'iceluy jusqu'à la rue du Bouilloire, sous laquelle est lad. orangerie voûtée, une grande bibliothèque au dessus et greniers encore au dessus ».

56. Henri Sauval, *op. cit.* à la note 11, t. II, p. 197.

57. Michel Dorigny, *Porticus bibliothecae illustrissimi Seguerii Galliae cancellarii, A Simone Vouet pictore Regio depicta*, [Paris], 1640 ; voir à ce sujet Yannick Nexon, « L'Hôtel... », art. cit. à la note 2, p. 156-161.

58. Jacques du Breul, *op. cit.* à la note 34, p. 65.

59. Jean Chapelain, *Lettres de Jean Chapelain, de l'Académie française*, éd. Philippe Tamizey de Larroque, Paris, Imprimerie nationale, 1880-1883, t. I, p. 727-729, signalé par Yannick Nexon, « L'Hôtel... », art. cit. à la note 2, p. 161.

60. Henri Sauval, *op. cit.* à la note 11, t. II, p. 197.

61. BnF, Fr. 17382, f° 1, publié par Philippe de Chennevières, « Charles Le Brun », *Archives de l'art français*, t. I, 1851-1852, p. 51-69, à la p. 52.

62. BnF, Fr. 17370, f° 90-90v, 6 novembre 1636.

63. Jacques du Breul, *op. cit.* à la note 34, p. 65-66. Cette fontaine put être alimentée par l'eau de l'aqueduc de Rungis dont Pierre Séguier s'assura la propriété par contrat du 27 décembre 1634 : Arch. nat., Min. centr., ét. XLV, 232, 16 mars 1672, cote 57.

64. Arch. nat., Min. centr., ét. XLV, 232, 16 mars 1672, cote 8 et ét. LI, 623, 10 janvier 1686, signalé par Yannick Nexon, « L'Hôtel... », art. cit. à la note 2, p. 176.

de ce côté du corps de galerie, et dut notamment permettre de doter l'orangerie de baies ouvrant de façon plus appropriée vers le sud.

Les deux jardins furent par ailleurs garnis d'agréments décrits par Sauval, qui a noté que l'un était « terminé par une perspective du dessein et de la conduite de Le Brun » tandis que l'autre était « entouré de serres de pierres longues, larges et voûtés, et d'une grande grotte éclairée d'arcades, ornée de grotesque et de thermes marins, couverts d'une voûte incrustée de coquilles de conques et de quantité de rocailles », avec plus « de tuyaux, de canaux, de jets d'eau et de robinets invisibles » que dans les grottes de Rueil et de Saint-Germain-en-Laye⁶⁵. Yannick Nexon a rapproché cette dernière description d'un dessin de la Bibliothèque nationale qui montre un corps de bâtiment couronné d'un fronton aux armes du chancelier Séguier et dont le rez-de-chaussée est formé d'arcades ornées de bossages, de bustes disposées dans des niches ovales et de concrétions⁶⁶ (figure 4). Tout sur ce projet désigne en effet bien la grotte de l'hôtel, mais les dimensions mêmes données par l'échelle interdisent de situer cette construction, comme cela a été proposé, sur le côté droit du grand jardin, à proximité du corps de logis principal⁶⁷.

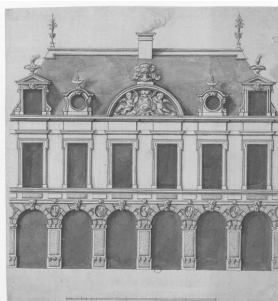


Figure 4. Projet pour le bâtiment de la grotte de l'hôtel Séguier (BnF).

Comme l'atteste la description de 1691⁶⁸, la grotte occupait en fait le rez-de-chaussée d'un corps de bâtiment établi le long de la rue du Bouloir, au fond du petit jardin, encore légendé « cour de la grotte » sur un plan du XVIII^e siècle⁶⁹. La largeur de ce bâtiment coïncide d'ailleurs parfaitement avec celle donnée par le dessin de la Bibliothèque nationale. Une coupe visible sur la droite de cette feuille indique en outre que la grotte venait buter contre un autre logis s'élevant sur trois niveaux, ce qui, au sein de l'hôtel, ne pouvait correspondre qu'au corps de galerie, dont la hauteur se trouve ainsi confirmée.

65. Henri Sauval, *op. cit.* à la note 11, t. II, p. 196.

66. BnF, Estampes, Réserve Fol.-Ve-53 (F), A29134 (Destailleur Paris, t. IV, 658).

67. Cette localisation avait été avancée par Yannick Nexon, « L'Hôtel... », art. cit. à la note 2, p. 150. Jean-Pierre Babelon avait pour sa part identifié ce dessin comme une vue de la façade sur cour (Jean-Pierre Babelon, *op. cit.* à la note 19, p. 48).

68. Arch. nat., S 1192, 1^{er} août 1691 : le petit jardin est alors décrit comme « la petite court de la grotte qui estoit cy devant un jardin, dans laquelle court est un bassin de pierres et lad. grotte au bout. Au-dessus de laquelle grotte sont trois étages de logemens et greniers encore au-dessus, ayant leur sortie par un escallier dans lad. rue du Bouloir ».

69. Arch. nat., S 1192.

En montrant une construction à cet emplacement, le plan de Gomboust suggère que le bâtiment de la grotte fut construit avant 1652, ce qu'atteste une expertise réalisée le 22 juin 1639. Celle-ci signale en effet que le chancelier était en train de faire élever un corps de bâtiment appuyé sur le mur séparant sa propriété de celle de son voisin sur la rue du Bouloir⁷⁰ : le « bastiment encommencé » de ce côté ne pouvait être que celui de la grotte, dont la construction suivit donc de peu la finalisation de l'acquisition du terrain le 23 septembre 1638. L'expertise indique en outre que le chantier fut confié à Jean Hanicle, « maistre maçon à Paris et maçon dud. seigneur Séguier », mais ne donne aucune indication sur l'identité de l'architecte. Celui-ci paraît en tout cas avoir remanié son projet, puisque la description de 1691 fait état de « trois étages de logemens » au-dessus de la grotte, là où le dessin n'en montre que deux en prenant en compte le niveau de combles : il en fut donc finalement ajouté un autre, qui donna au nouveau bâtiment la même hauteur qu'avait celui de la galerie⁷¹.

Pierre Séguier n'hésita en effet pas à faire régulièrement accroître son hôtel, une lettre du 29 septembre 1644 mentionnant que l'on travaillait encore à un nouveau « bastiment⁷² ». Une autre missive datée du 10 octobre ajoute que celui-ci devait renfermer un vestibule, un escalier, une garde-robe et une chambre pour le chancelier, que son intendant lui annonçait devoir être « la plus belle chose du monde⁷³ ». Au-dessus de ces pièces affectées au maître des lieux en étaient disposées d'autres destinées à son épouse, puisqu'une troisième missive, non datée, indique que celle-ci « eust bien désiré que le dessus du vestibulle à la hauteur de son appartement eusse esté couvert en terrasse pour sur icelle mettre des orangers et autres plantes », mais que le chancelier avait pensé que cet emplacement était « le plus commodde pour faire un alcauve », car c'était « le lieu le plus esloigné du bruit »⁷⁴.

Si ces courriers nous livrent le nom de l'entrepreneur, Michel Villedo⁷⁵, auteur de la dernière lettre, et s'ils sont assez explicites sur l'organisation intérieure de cette nouvelle construction, ils ne donnent qu'une seule indication sur sa localisation : la chambre

70. Arch. nat., Z¹ 257, signalé par Yannick Nexon, « L'Hôtel... », art. cit. à la note 2, p. 171.

71. Les pièces du deuxième étage pourraient correspondre aux « trois grandes chambres » voisines de la bibliothèque où, d'après Sauval, était rangée une partie des livres du chancelier, la bibliothèque n'étant pas assez grande pour les recevoir tous (Henri Sauval, *op. cit.* à la note 11, t. II, p. 197).

72. BnF, Fr. 17380, f° 160.

73. BnF, Fr. 17380, f° 189-190, signalé par Yannick Nexon, « L'Hôtel... », art. cit. à la note 2, p. 164.

74. BnF, Fr. 17382, f° 202, cité par Édouard-Jacques Ciprut, « Notes sur un grand architecte parisien, Jean Androuet du Cerceau », *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, 113, avril-juin 1967, p. 149-201, à la p. 175, n. 79. La mention dans cette lettre de travaux « tant de maçonnerie que charpenterie, couverture, plomberie, menuiserie et serrurerie » ainsi que les remarques sur la difficile pose des fondations du vestibule dans celle du 10 octobre attestent que ce chantier portait bien sur la construction d'un corps de bâtiment neuf.

75. Michel Villedo intervint à nouveau par la suite à l'hôtel, mais pour du simple entretien : le 17 décembre 1658, le chancelier était informé qu'il était nécessaire de changer une poutre de la grande salle et pour ce faire de prendre « l'avis de Villedot ou de quelq'un de sa part, n'estimant pas qu'il soit encores en estat d'agir depuis sa maladie » (BnF, Fr. 17395, f° 32) ; le 1^{er} septembre 1661, on l'avertissait que le « sieur Vildot » était « venu faire une reveue dans vostre hostel affin de prendre garde aux réparations qui estoient à faire », suite à quoi des ouvriers avaient recimenté les joints de la terrasse (BnF, Fr. 17398, f° 114) ; le 13 octobre de la même année, enfin, est fait allusion aux couvreurs « que Vildot avoit mis en œuvre le matin » (BnF, Fr. 17398, f° 253v).

du chancelier disposait de « trois jours pour aller à l'orangerie base⁷⁶ ». Cette précision recoupe ce que l'on peut déduire de la description de 1691, où le seul corps de bâtiment cité dont on ne connaisse pas la date de construction est celui bâti face à la grotte, à l'autre bout du petit jardin. Comme le montrent les plans-masses du XVIII^e siècle⁷⁷, ce bâtiment n'était en effet pas appuyé contre le corps de logis principal ou le pavillon le joutant, mais venait buter contre le corps de galerie, le chancelier ne possédant alors pas le terrain s'étendant au-delà, vers la rue de Grenelle (figure 2) : les nouvelles pièces n'étaient en conséquence desservies que par l'orangerie et par la galerie, où il fallut donc percer des passages pour y conduire.

Pierre Séguier et son épouse disposèrent ainsi désormais de deux petits appartements plus intimes que les grands se déployant dans le corps de logis principal. Ceux-ci constituaient naturellement le cadre de la vie publique des maîtres de maison et, lorsque la reine Christine de Suède vint le 11 mars 1658 rendre visite à l'Académie française, qui tenait ses séances chez le chancelier, celui-ci souhaita que l'assemblée ait lieu « en son appartement » et reçut la souveraine « dans son antichambre au bout de la salle du Conseil »⁷⁸. Il faut sans doute considérer avec prudence ces mots de Paul Pellisson, mais ils peuvent confirmer que le grand appartement du chancelier était alors établi au rez-de-chaussée, c'est-à-dire fort logiquement au même niveau que celui, plus petit, qu'il avait fait aménager en 1644 au-delà de l'orangerie.

LE CHANCELIER EN SON HÔTEL

Peu après avoir ainsi fait accroître les bâtiments de sa résidence, Pierre Séguier agrandit encore sa propriété en achetant le 23 décembre 1645, pour vingt mille livres, une maison joutant son hôtel sur la gauche, en retrait de la rue de Grenelle⁷⁹ (figure 2, F). Le 27 octobre 1646, il acquit encore, moyennant cinquante-cinq mille livres, la demeure plus importante qui s'étendait entre la précédente et la rue, et à qui sa fille aînée donna par la suite le nom de petit hôtel de Laval⁸⁰ (figure 2, G). Ces achats permirent non seulement de doter les pièces situées de ce côté de baies ouvrant sur leurs jardins⁸¹, mais aussi de faire aménager un passage couvert reliant la petite cour située derrière l'aile gauche au jardin de la grotte et à l'orangerie⁸².

Sans doute interrompue par la Fronde, l'extension de l'hôtel fut reprise après la fin des troubles. Le 31 juillet 1655, le chancelier acquit ainsi, moyennant soixante-six mille livres, l'hôtel de Boves, sis à l'angle des rues du Bouloi et Coquillière, et

76. BnF, Fr. 17380, f° 189-190.

77. Arch. nat., S 1192 et N III Seine 945.

78. Paul Pellisson-Fontanier, *Histoire de l'académie française*, éd. Charles-Louis Livet, Paris, Didier, 1858, t. II, p. 452-454, signalé par Yannick Nexon, « L'Hôtel... », art. cit. à la note 2, p. 175.

79. Arch. nat., Min. centr., ét. LXXVIII, 262, 23 décembre 1645

80. Arch. nat., Min. centr., ét. XLV, 232, 16 mars 1672, cote 11.

81. L'existence de ces jours est attestée par des actes se rapportant à la séparation et à la vente des biens du chancelier, qui précisent que *les veues qui donnent sur le jardin et sur la maison joignante aud. hostel Séguier seront réduites et bouchées* (Arch. nat., S 1192, 1^{er} août 1691).

82. Arch. nat., S 1192, 1^{er} août 1691.

qui jouxtait donc le sien⁸³ (figure 2, H). Ayant récupéré les sceaux en janvier 1656, il fit surtout aménager en 1657-1659, sous la conduite de Charles Le Brun, une chambre d'alcôve « très richement » ornée⁸⁴ : l'académie de peinture et de sculpture examina le 6 avril 1658 ce qu'elle pouvait proposer pour cette pièce que le chancelier avait « nouvellement fait faire⁸⁵ » et donna charge à Charles Errard de peindre des panneaux représentant des grotesques sur fond d'or⁸⁶. Désignée par le surintendant des Bâtiments Antoine Ratabon comme « votre chambre d'alcauve » dans une lettre qu'il envoya au chancelier en décembre 1658 pour lui assurer que les ornements peints par Errard ne seraient « pas moins propres que ceux que vous avez trouvez si fort à vostre gré dans le nouvel appartement de la reyne au Louvre⁸⁷ », cette pièce devait se trouver dans l'appartement du chancelier, dont l'inventaire après décès mentionne précisément en 1672 une « chambre à alcôve dorée »⁸⁸.

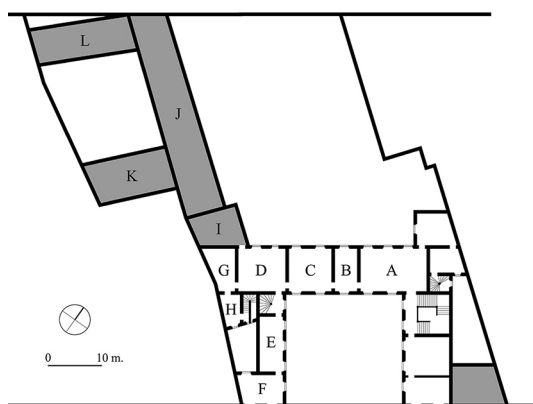


Figure 5. Restitution hypothétique du premier étage de l'hôtel Séguier en 1672 (dessin de l'auteur). A : « salle » ; B : « grande chambre » ; C : « chambre du conseil » ; D : « chambre de justice » ; E : « chambre attendant la chambre de justice » ; F : « chambre joignante » ; G : « chambre appelée la buvette de la chambre de justice » ; H : « petite chambre attendant » ; I : « cabinet au bout de lad. gallerie » ; J : « gallerie » ; K : « chambre », « cabinet » et « petit cabinet des esmaux à costé de la gallerie » ; L : « grande chambre au bout de la gallerie », « chambre attendant » et « grand cabinet doré ».

L'interprétation de ce document est difficile⁸⁹, car l'on manque de points de repère certains pour localiser les pièces citées et parce que l'hôtel n'était qu'en partie

83. Arch. nat., Min. centr., ét. LI, 247.

84. Anatole de Montaiglon (éd.), *Mémoires pour servir à l'histoire de l'académie royale de peinture et de sculpture depuis 1648 jusqu'en 1664*, Paris, Jannet, 1853, t. II, p. 28.

85. Anatole de Montaiglon (éd.), *Procès-verbaux de l'académie royale de peinture et de sculpture, 1648-1792*, t. I, Paris, Baur, 1875, p. 140 (voir aussi p. 131, 141 et 151), signalé par Yannick Nexon, « L'Hôtel... », art. cit. à la note 2, p. 168.

86. Voir à ce sujet Emmanuel Coquery, *Charles Errard, la noblesse du décor*, Paris, Arthena, 2013, p. 76 et 249.

87. BnF, Français 17395, f° 30, signalé par Yannick Nexon, « L'Hôtel... », art. cit. à la note 2, p. 169. Le terme *vostre* est ici d'une interprétation délicate, mais exclut au moins que cet appartement ait alors été occupé par l'épouse du chancelier.

88. Arch. nat., Min. centr., ét. XIV, 232, 16 mars 1672.

89. Nicolas Courtin, *L'Art d'habiter à Paris au XVII^e siècle*, Dijon, Faton, 2011, p. 354 a prudemment préféré ne pas tenter de localiser les différentes pièces mentionnées.

meublé lorsqu'il fut dressé. L'inventaire permet néanmoins de restituer une longue suite de pièces entièrement vouées à la réception et aux fonctions du chancelier⁹⁰ (figure 5) : la « salle », évidemment disposée au débouché de l'escalier, y était suivie par une « grande chambre » puis par la « chambre du Conseil⁹¹ », ces trois pièces étant alors totalement démeublées et n'étant signalées que parce qu'on y avait laissé les chenets de cheminée. Meublée d'une table et de fauteuils, la « chambre de justice » était ensuite dédiée à l'exercice de ce tribunal extraordinaire, qui se tint effectivement chez le chancelier⁹². Elle commandait d'une part deux chambres disposées en enfilade, qui devaient s'étendre dans l'aile gauche, et d'autre part une « buvette », qui était sans doute installée contre le mur mitoyen et était suivie par une « petite chambre », laquelle devait donc prendre place du côté de la petite cour. Renfermant des sièges et deux tables ainsi que des tableaux et des porcelaines, un cabinet devait être installé dans le pavillon car il prenait place « au bout » de la galerie. Il donnait accès à ce long espace où d'autres tables et dix-huit fauteuils permettaient de tenir des réunions⁹³, et d'où l'on pouvait gagner deux petites suites de pièces. La première était formée d'une « chambre » où l'on ne trouvait aucun lit, d'un « cabinet » et d'un « petit cabinet des esmaux à costé de la gallerye », ces derniers mots impliquant qu'elle s'étendait dans le corps de bâtiment ajouté en 1644⁹⁴. L'autre devait être disposée dans le bâtiment de la grotte, puisqu'elle commençait par une « grande chambre au bout de la galerie ». Cette pièce, où l'on ne trouvait à nouveau rien pour se reposer mais où étaient installés deux clavecins, était suivie par une « chambre attenant » puis par un « grand cabinet doré ». C'est sans doute là que, lors d'une fête donnée le 9 février 1658, le chancelier fit passer ses invités, puisqu'il les mena « de la sale du bal en sa galerie, et de là en ses chambres », leur faisant ainsi « parcourir sa maison pour leur en faire voir toute la magnificence »⁹⁵. C'est aussi dans cette chambre, « au bout » de la galerie, « à main gauche », que, d'après Germain Brice, on voyait « plusieurs pièces d'orfèvrerie

90. Dans le corps principal, les pièces énumérées correspondent à ce qu'indiquent les plans plus tardifs, mais sont plus nombreuses que celles citées dans les marchés passés par le duc de Bellegarde. Il est donc possible que le chancelier Séguier ait fait insérer un mur à l'intérieur du volume de la grande salle.

91. L'inventaire de 1683 précise que cette chambre du Conseil disposait de quatre rideaux de fenêtre, ce qui correspond au nombre de baies qu'indiquent les plans. Cette pièce ne doit pas être confondue avec la salle du Conseil.

92. Voir par exemple Olivier Lefèvre d'Ormesson, *Journal*, éd. Adolphe Chéruel, Paris, Imprimerie impériale, 1860-1861, t. II, p. 431.

93. *Ibidem*, t. II, p. 497, signalé par Yannick Nexon, « Topographie... », art. cit. à la note 2, p. 86, n. 10 : « La conférence fut commencée chez M. le chancelier. Il reçut les députés dans son cabinet, au bout de sa galerie. La conférence se fit dans sa galerie. Il y avoit une table longue couverte d'un tapis violet, sans chaire du roy au bout. » Sur cette pièce, voir Nicolas Courtin, « L'ameublement des galeries dans les hôtels parisiens du XVII^e siècle », *Bulletin monumental*, 2008, t. CLXVI-1, p. 63-70, qui a toutefois confondu la bibliothèque et la galerie.

94. C'est vraisemblablement ces pièces qui sont évoquées dans une lettre du 13 octobre 1661 (BnF, Fr. 17398, f° 236, signalé par Yannick Nexon, « L'Hôtel... », art. cit. à la note 2, p. 174 : « cette chambre qui est à l'entrée de vostre galerie où est cette petite chapelle » et « vostre petit cabinet qui est au bout de lad. chambre ». On trouvait dans le cabinet un « crucifix de bronze » et des tableaux à sujets religieux.

95. Philippe de Villers et François de Potshoek, *Journal d'un voyage à Paris en 1657-1658*, éd. Armand-Prosper Faugère, Paris, Benjamin Duprat, 1862, p. 409, signalé par Yannick Nexon, « L'Hôtel... », art. cit. à la note 2, p. 176.

très grandes, entr'autres une grande bordure fort bien travaillée où estoit le portrait de feu monsieur le chancelier peint par monsieur Le Brun⁹⁶ ».

La présence de cette dernière suite de pièces, incompatible avec la grotte, les deux chambres disposées dans l'aile gauche, qui au rez-de-chaussée était occupée par la chapelle, tout comme le passage par la galerie impliquent que ce vaste ensemble dévolu à la réception et aux fonctions officielles du chancelier occupait le premier étage. Les autres belles pièces décrites dans l'inventaire devaient en conséquence s'étendre au rez-de-chaussée, dont la grande salle n'était apparemment pas meublée en 1672 (figure 6). Outre « la grande salle du poisle » disposée dans l'aile droite, sont en revanche signalées l'« antichambre de bois de noyer », pièce lambrissée où l'on n'avait laissé qu'un clavecin, la « chambre de bois de noyer », dont les boiseries étaient surmontées par « dix-huit tableaux estans sur la corniche de lad. chambre », et la « chambre à alcôve dorée »⁹⁷. Celle-ci était suivie, au bout du corps de logis, par le « passage » qui, en dépit de son nom, était une pièce de bonne taille au vu du nombre de meubles qui pouvaient y être rangés. L'inventaire précise qu'il donnait sur le « cabinet de feu mond. seigneur », qui devait donc être placé dans le pavillon. Outre ce grand appartement, Pierre Séguier en disposait enfin d'un autre, plus petit, comprenant la « chambre de feu mondit seigneur le chancelier », celle « du sieur Farcy », son valet de chambre, et une autre servant alors de remise, le tout devant évidemment être disposé dans le bâtiment faisant face à la grotte, comme cela avait été prévu en 1644.

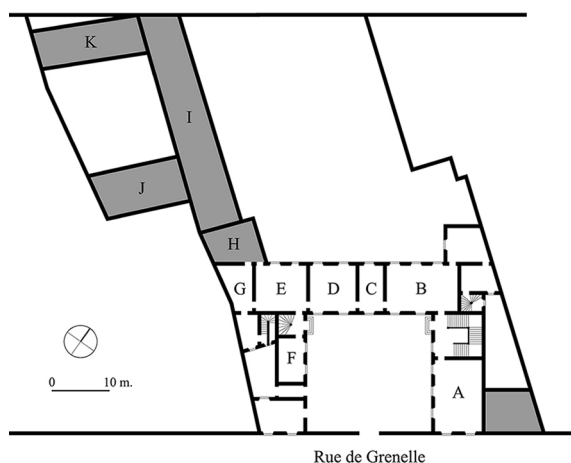


Figure 6. Restitution hypothétique du rez-de-chaussée de l'hôtel Séguier en 1672 (dessin de l'auteur). A : « grande salle du poisle » ; B : salle ; C : « antichambre de bois de noyer » ; D : « chambre de bois de noyer » ; E : « chambre à alcôve dorée » ; F : chapelle ; G : « passage » ; H : « cabinet dud. feu seigneur le chancelier » ; I : orangerie ; J : « chambre de feu mondit seigneur le chancelier », « chambre du sieur Farcy » et « chambre » ; K : grotte.

96. Germain Brice, *op. cit.* à la note 57, t. I, p. 99.

97. Henri Sauval, *op. cit.* à la note 11, t. II, p. 196, confirme que « son principal appartement consiste en une grande sale, une antichambre, une chambre de parade, une autre à alcôve ». L'inventaire de 1672 signale dans cette dernière deux rideaux de fenêtre, ce qui correspond aux deux baies qu'indiquent les plans.

L'inventaire de 1672 ne dit rien de l'appartement de la chancellerie, et établit seulement que, comme on l'a vu, elle n'occupait plus les principaux espaces du premier étage. Le nouveau répertoire des meubles établi après sa propre disparition en 1683 est en outre d'une lecture complexe car les notaires n'ont pas suivi un ordre topographique mais ont procédé par types d'objets, les pièces étant donc citées de façon apparemment aléatoire et à plusieurs reprises⁹⁸. Par déduction, on pourrait alors supposer que la maîtresse de maison était modestement installée dans la chambre du premier étage du pavillon situé à l'angle droit du jardin⁹⁹, mais cette hypothèse est contredite par différentes données. Des déclarations consignées en préambule de l'inventaire de 1683 mentionnent en effet que la défunte disposait d'une antichambre située au-dessus d'un cabinet servant à l'une de ses demoiselles, que le « petit passage de l'antichambre à la chambre de mad. dame » desservait également un « petit cabinet où couche la dame Marthe », et qu'à côté de sa chambre trouvait place un « petit garde-meuble », toutes dispositions incompatibles avec le plan de cette partie de l'hôtel Séguier. En revanche, on sait qu'en 1666 un feu prit à l'hôtel, « au-dessous de la chambre de M^{me} la chancellerie », où il s'était propagé depuis « une cheminée de la maison de M. de Rochefort »¹⁰⁰. Or la famille Souchon de Rochefort possédait alors la maison qui, sans avoir aucun contact avec l'hôtel Séguier proprement dit, jouxtait le petit hôtel dit de Laval¹⁰¹ (figure 2, 1). Il est d'ailleurs établi que des communications avaient été établies entre ce dernier et le grand hôtel, et que dans le petit se trouvaient des cabinets « dont madame la chancellerie Séguier se servoit pour sa chapelle¹⁰² ». Il n'y a donc guère de doute : à une date inconnue mais nécessairement postérieure à l'acquisition du petit hôtel en 1646, la maîtresse de maison y avait emménagé, s'éloignant de son époux avec qui elle ne paraît pas avoir été très intime¹⁰³, et libérant par conséquent le premier étage du grand hôtel qui put ainsi être entièrement affecté à la réception et au travail du chancelier¹⁰⁴.

Après la mort de ce dernier puis celle de sa veuve, leur ancienne demeure resta d'abord indivise entre leurs filles¹⁰⁵. Celles-ci louèrent en 1687 l'hôtel et ses grandes écuries à la ferme générale¹⁰⁶, à laquelle ils furent finalement adjugés le 1^{er} août 1691

98. Arch. nat., Min. centr., ét. LI, 435, 22 février 1683.

99. Yannick Nexon, « L'Hôtel... », art. cit. à la note 2, p. 174-175.

100. Olivier Lefèvre d'Ormesson, *op. cit.* à la note 96, t. II, p. 435.

101. Arch. nat., Min. centr., ét. xxiv, 629, 18 août 1728. Le petit hôtel appartenait alors, depuis 1712, à Charles Bérault.

102. Arch. nat., S 1192, 1^{er} août 1691 ; voir aussi BHVP, ms CP 3305, f^o 376, 11 mai 1691, signalé par Yannick Nexon, « L'Hôtel... », art. cit. à la note 2, p. 175. Il n'y a aucun doute sur l'identification de la maison concernée, car il est précisé qu'elle était en 1691 « occupée par le sieur Boucher », dont on sait qu'il était alors locataire du petit hôtel de Laval (Arch. nat., Min. centr., ét. LI, 623, 10 janvier 1686).

103. Gédéon Tallemant des Réaux, *op. cit.* à la note 1, t. III, p. 36.

104. On ne sait si ce grand appartement voué à abriter les séances de hautes institutions put être un écho de celui du Conseil aménagé au Louvre en 1653, sans doute justement à l'initiative de Pierre Séguier (Alexandre Cojannot, « La chapelle du Louvre et l'appartement du Conseil », in Geneviève Bresc-Bautier et Guillaume Fonkenell (dir.), *Histoire du Louvre*, Paris, Fayard, t. I, p. 326-329).

105. Arch. nat., Min. centr., ét. LI, 623, 10 janvier 1686, signalé par Yannick Nexon, « L'Hôtel... », art. cit. à la note 2, p. 176.

106. Arch. nat., Min. centr., ét. xx, 371, 21 septembre 1687.

moyennant deux cent quatre-vingt mille livres¹⁰⁷. À cette date, l'ancienne résidence du chancelier avait déjà perdu une bonne partie de ses agréments : les jardins avaient été transformés en cours et le plus grand avait été pavé et entouré de hangars¹⁰⁸. Les espaces du côté de la rue de Grenelle, où s'assemblaient les fermiers généraux, conservèrent toutefois au moins en partie leur caractère noble : Dezallier d'Argenville put encore décrire en 1749 les décors de la chapelle ainsi que ceux peints par Simon Vouet dans deux autres pièces¹⁰⁹. On refit même en 1704 la grande porte de l'hôtel¹¹⁰, apparemment d'après des dessins de Jean Courtonne puisqu'une estampe montrant le mur de clôture de l'« hôtel des fermes du Roy » porte la mention « Courtonne in¹¹¹ ».

La dégradation d'un mur imposa en 1731 la reconstruction partielle de l'aile faisant face à la grotte, d'après un devis de Robert de Cotte, ce pourquoi fut achetée une petite propriété voisine¹¹². L'hôtel connu néanmoins une inévitable déchéance¹¹³, jusqu'à ce que, dans les années 1780, la reconstruction en soit entreprise sous la direction de Claude-Nicolas Ledoux¹¹⁴. Une aile était déjà élevée en 1784¹¹⁵, mais le projet ne fut pas mené à terme : les deux relevés connus ne montrent pas le quadrillage régulier prévu par l'architecte, mais représentent encore le plan complexe de l'hôtel Séguier, dont les murs avaient donc dans leur plus grande partie été conservés. C'est en conséquence seulement au cours du XIX^e siècle que le percement de la rue du Louvre et les reconstructions firent disparaître les vestiges de la résidence du chancelier de Louis XIII et de Louis XIV¹¹⁶.

En acquérant en 1634 l'hôtel de Bellegarde, celui-ci avait opté pour une demeure qui venait d'être largement agrandie et disposait ainsi de vastes appartements que le frère du roi avait jugés dignes de lui, le grand écuyer de France les ayant voulus moins « pour l'usage que pour la magnificence et la pompe¹¹⁷ ». Cette même volonté présida aux différentes transformations réalisées pour Pierre Séguier, qui s'attacha régulièrement à agrandir sa propriété et à la doter de nouveaux agréments pour en faire

107. Arch. nat., S 1192, Q¹ 1191 et Min. centr., ét. xcvi, 158, 1^{er} mars 1692.

108. Arch. nat., S 1192, 1^{er} août 1691. Un « autre petit corps de logis » avait également été établi dans l'ancien grand jardin, le long de l'hôtel de Boves, à côté du pavillon du corps de logis principal.

109. Antoine-Nicolas Dezallier d'Argenville, *Voyage pictoresque de Paris*, Paris, Du Bure, 1749, p. 118-120.

110. Jean-Aimar Piganiol de La Force, *Description historique de la ville de Paris*, Paris, Libraires associés, 1765, t. III, p. 249.

111. BnF, Va 230a, A24253.

112. Arch. nat., E 2112, P^o 306-307, 10 juillet 1731, Min. centr., ét. xxix, 404, 18 septembre 1731 et Q¹ 1191. L'arrêt du Conseil parle de « l'aile gauche », mais la location de la maison acquise implique qu'il ne s'agissait pas de celle jouxtant la grande cour.

113. Natacha Coquery, *L'Espace du pouvoir. De la demeure privée à l'édifice public. Paris 1700-1790*, Paris, Seli Arslan, 2000, p. 143.

114. Sur cette entreprise, voir notamment Michel Gallet, *Claude-Nicolas Ledoux, 1736-1806*, Paris, Picard, 1980, p. 190 et Daniel Rabreau, *Claude Nicolas Ledoux*, Paris, Éditions du Patrimoine, 2005, p. 45-46.

115. Luc-Vincent Thiéry, *Almanach du voyageur à Paris*, Paris, Hardouin, 1784, p. 358

116. Yannick Nexon, *Le Chancelier...*, *op. cit.* à la note 2, p. 151-152.

117. Henri Sauval, *op. cit.* à la note 11, t. II, p. 196.

ce qu'Omer Talon jugea être la plus belle maison de Paris¹¹⁸. Ces extensions successives lui permirent même de dédier finalement l'ensemble du premier étage de son hôtel à la représentation, ces vastes espaces constituant un cadre monumental réservé aux séances du Conseil et de la chambre de justice, aux autres assemblées se tenant chez le chancelier, et aux fêtes comme le bal que le roi honora de sa présence en 1658. On aimerait savoir si, comme le suggère Germain Brice, c'est bien au bout de cet ensemble voué à la parade, après avoir emprunté le grand escalier, avoir traversé le grand appartement dévolu aux hautes instances que présidait le maître de maison, puis avoir remonté la galerie dont le plafond peint glorifiait Louis XIII et Richelieu à qui il devait sa fonction, que le visiteur découvrait la toile où Le Brun l'a représenté en majesté : ce portrait équestre et l'hôtel tel qu'il avait été réorganisé auraient alors parfaitement concouru pour répondre à ce que Tallemant des Réaux et d'autres reprochèrent si vivement au chancelier Séguier, son goût de l'apparat et de tout ce qui pouvait témoigner de sa grandeur.

Étienne FAISANT

Résumé

Reconnu comme une demeure de grande qualité dès le milieu du xvi^e siècle, le futur hôtel Séguier fut fortement amélioré pour le duc de Bellegarde à partir du milieu des années 1620. Ces importants travaux étant restés inachevés, il revint à Pierre Séguier, acquéreur de la propriété en 1634, de les faire terminer sur un plan encore plus imposant que celui prévu. Le chancelier fit ensuite à nouveau agrandir à plusieurs reprises son hôtel, au sein duquel il constitua notamment, à la fin de sa vie, une suite impressionnante de pièces entièrement dévolues à l'exercice de ses fonctions et à la parade.

Mots-clés : Chancelier Séguier, architecture, hôtel, Paris.

Abstract

The making of a ministerial residence: A reassessment of the Hôtel Séguier

Recognized as a residence of high quality since the middle of the sixteenth century, the future Hôtel Séguier was greatly improved upon for the benefit of the Duke of Bellegarde from the middle of the 1620s onwards. These important works having been left unfinished, it fell upon Pierre Séguier, who purchased the property in 1634, to ensure that they were completed on an even grander scale than was previously envisaged. The chancellor took it upon himself to expand his residence on various occasions, as a result of which, by the end of his life, it came to comprise an impressive suite of rooms that were fully devoted to the exercise of their functions, as well as display purposes.

Keywords: Chancellor Séguier, architecture, residence, Paris.

118. Omer Talon, *Mémoires de Omer Talon*, éd. Jacques-Joseph Champollion-Figeac et Aimé Champollion, Paris, Éditeur du commentaire analytique du Code civil, 1839, p. 501.